

URGENCE SANTÉ PN !

Le passé dramatique de nos collègues intoxiqués nous apprend qu'une exposition à un FUME EVENT ☞ est très difficile à prouver, même en cas d'incident/accident avéré. Cloué(e) au sol ? C'est le moment de déterminer votre valeur individuelle de référence de cholinestérases.

Cholinestérases : quel intérêt ?

C'est LE biomarqueur de référence dans une procédure de reconnaissance d'**Accident du Travail** ou de **Maladie Professionnelle**, consécutive à l'exposition aux substances neurotoxiques par **FUME EVENT ☞**. Pour utiliser ce biomarqueur, l'établissement d'une valeur individuelle de référence est indispensable.

En savoir plus sur le FUME EVENT



Pourquoi l'urgence ?

La crise du CoViD-19 a imposé un confinement historique à tous les PN. C'est le moment d'établir votre **valeur individuelle de référence de cholinestérases**, car un délai minimum de 30 jours « hors exposition » est requis par les Autorités de Santé. Après la reprise de votre activité, cette valeur sera quasi-impossible à établir. En cas de suspicion de **FUME EVENT ☞**, le résultat d'un nouveau prélèvement pourra être comparé à votre **valeur individuelle de référence**.

Comment ?

Avant la reprise des vols, faire impérativement deux analyses sanguines, espacées de 15 jours, des deux types de cholinestérases (AChE et BuChE) **auprès du même laboratoire** local. Le coût d'une analyse pour doser les 2 types de cholinestérases est d'environ 45 € sans ordonnance. Pour prétendre au remboursement des prises de sang et à la prise en charge éventuelle par votre mutuelle des analyses, une prescription médicale est recommandée.

De retour en vol, en cas de suspicion de **FUME EVENT ☞** :

- 1 Effectuez un prélèvement dès que possible
- 2 Gardez une trace de tous vos vols **y compris en passager**
- 3 Conservez précieusement vos résultats d'analyses
- 4 **Gardez tous vos plannings !**

Ces résultats (AChE et BuChE) pourront alors être comparées à votre valeur individuelle de référence, et ainsi apporter la preuve de votre exposition.

Depuis des années les organisations syndicales et l'AVSA vous alertent sur les effets dévastateurs de la pollution de l'air en cabine. **AGISSEZ pour votre santé !**



Pour toute question,
contactez en toute confidentialité :
blood.test@avsa.eu

Le droit de savoir | Le droit de pouvoir gagner sa vie sans la perdre